DÉCISION DU CONSEIL

du 10 novembre 1994

portant nomination d'un membre du Comité des régions

(94/749/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 198 A,

vu la décision du Conseil, du 26 janvier 1994, portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 1994 au 25 janvier 1998 [1],

considérant qu'un siège de membre du Comité est vacant à la suite de la démission de monsieur Christoph Bergner, portée à la connaissance du Conseil en date du 8 novembre 1994 ;

vu la proposition du gouvernement allemand,

DÉCIDE :

Article unique

Monsieur Jürgen Gramke est nommé membre du Comité des régions en remplacement de monsieur Christoph Bergner pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Bruxelles, le 10 novembre 1994.

Par le Conseil

Le président

U. SEILER-ALBRING

---

[1] JO n° L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.